

**PORTANT PUBLICATION DES CANDIDATURES
ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'UNITÉ DE RECHERCHE CENTRE D'HISTOIRE ESPACE &
CULTURES (CHEC) DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Université Clermont Auvergne et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu le règlement intérieur de l'Unité de Recherche CHEC ;
Vu l'arrêté n° EPE UCA-2023-654 portant organisation des élections des membres du conseil de l'unité de recherche Centre d'Histoire Espace & Cultures (CHEC) ;
Vu l'arrêté n° EPE UCA-2023-678 portant publication des listes électorales pour l'élection des membres du conseil de l'unité de recherche CHEC ;

ARRETE

Article 1

Sont déclarées recevables, pour l'élection des membres du conseil de l'unité de recherche CHEC, les candidatures suivantes :

- Collège C (Personnels BIATSS et ITA)
➤ Isabelle LANGLOIS

Article 2

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Unité de Recherche, ainsi que par voie électronique.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,
Le 08/01/2024.

Pa

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Le Directeur Général des Services
Mathias BERNARD

Françoise PAQUIS

Le Président de l'Université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

10 JAN. 2024

10 JAN. 2024

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.